



MUNICIPALITE DE GLAND

Réponse de la municipalité à la pétition « contre l'accueil de requérants d'asile aux Perreretts »

Personnes responsables : M. Gérald Cretegy, syndic et Mme Florence Golaz, municipale

Gland, le 5 septembre 2011

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Une pétition intitulée « Adéquation de l'accueil des requérants d'asile accueillis à l'abri PC des Perrerets » accompagnée de 1282 signatures a été remise début mai 2011 à M. Patrick Vallat, Président du conseil communal.

Cette pétition est la suivante :

Par cette pétition, les habitants de Gland et les parents d'élèves de l'école des Perrerets, refusent l'ouverture d'un centre de requérants d'asile, dans l'abri PC des Perrerets. Installer une cinquantaine de requérants dans une école accueillant quotidiennement des écoliers de 4 à 10 ans, des enfants handicapés ainsi que des adolescents de l'OPTI, est tout simplement inadéquat et présente des risques. »

Dans sa séance du 5 mai 2011, par 26 oui, le Conseil acceptait de renvoyer à une commission la prise en considération de ladite pétition. Le rapport établi par dite commission est le suivant :

La commission composée de :

| | | |
|-----------|------------------|--------------------------------------|
| Mesdames | Emilie Chitra | membre |
| | Sara Petraglio | membre |
| Messieurs | Daniel Calabrese | 1 ^{er} membre et rapporteur |
| | Cyril Gallay | membre |
| | Jacques Tacheron | membre |

s'est réunie le 24 mai 2011, afin de statuer sur la suite à donner à la pétition s'opposant à l'accueil des requérants d'asile au collège des Perrerets.

L'énoncé de la pétition est :

«Par cette pétition, les habitants de Gland et les parents d'élèves de l'école des Perrerets, refusent l'ouverture d'un centre de requérants d'asile, dans l'abri PC des Perrerets. Installer une cinquantaine de requérants dans une école accueillant quotidiennement des écoliers de 4 à 10 ans, des enfants handicapés ainsi que des adolescents de l'OPTI, est tout simplement inadéquat et présente des risques. »

Cette pétition a été signée par 1282 personnes.

Il est à noter que le président du conseil ainsi que les présidents de parti ont décidé d'accélérer la procédure (vu l'arrivée des requérants dans notre commune) afin que le conseil communal puisse statuer dès la séance du 23 juin 2011.

La commission peut émettre trois recommandations :

- La non entrée en matière
- La nomination d'une commission afin de traiter le sujet de la pétition
- Le renvoi de la pétition à la municipalité pour étude et rapport.

Comme chacun a pu le remarquer, cette pétition a déjà été portée à la connaissance de la municipalité par voie de presse.

Il ne fait d'ailleurs aucun doute, que la pétition a déjà contribué à aider la municipalité à obtenir des contreparties importantes en matière de sécurité (augmentation des effectifs, mise en place de dispositifs de surveillance renforcés, patrouilles régulières dans la zone des Perrerets) lors de sa négociation avec le canton.

La réquisition de la part du canton de l'abri PC des Perrerets est motivée par la « Révision partielle de la loi sur l'asile » acceptée le 24.09.2006 par 66 % de oui. En conséquence, la municipalité n'a pas eu le choix.

Même si en théorie la municipalité aurait pu faire usage de son droit de recours, ce dernier aurait eu peu de chance d'aboutir. De plus, en recourant, elle prenait peut-être le risque de ne pas obtenir de garantie du canton quant à la sécurité.

Lors de la séance d'information, du 16 mai 2011, la municipalité a manifesté sa volonté de chercher à terme une alternative sur le territoire de la commune au logement des requérants, allant ainsi dans le sens demandé des pétitionnaires :

- Déploiement de dispositif supplémentaire de police avec patrouilles régulières dans le secteur des Perrerets
- Création d'un groupe de travail comprenant la municipalité, l'EVAM et des citoyens.
- Appel au volontariat.

Il est à noter que dès la fin de l'année scolaire, l'OPTI n'occupera plus les locaux des Perrerets.

En conclusion :

Au vu de ce qui précède, on peut constater que la municipalité a déjà largement pris les devants afin d'organiser l'accueil des 50 requérants d'asile. Elle a négocié avec le canton un dispositif de sécurité supplémentaire, organisé des groupes de travail et est en accord avec la directrice des Perrerets.

De plus, la municipalité a clairement manifesté sa volonté de trouver des logements alternatifs pour les requérants dans un futur proche.

C'est pour cela que la commission émet trois vœux :

- La commission demande que le conseil communal soit régulièrement informé sur la situation des requérants ainsi que sur la recherche d'alternatives.
- La commission encourage la municipalité à trouver des logements alternatifs pour les requérants dans le futur proche
- Que la municipalité transmette cette pétition au conseil d'Etat ainsi qu'au Grand Conseil.

Et propose au conseil le renvoi de la pétition à la municipalité pour étude et rapport.

En date du 23 juin 2011, le conseil communal a décidé de transmettre ladite pétition à la municipalité pour étude et rapport.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

En préambule, la municipalité rappelle que la Ville de Gland a déjà eu l'occasion d'accueillir des requérants d'asile entre novembre 2003 et juin 2004 lorsque le canton devait faire face à un afflux de personnes originaires des pays de l'Est, des Balkans et du centre de l'Afrique. Quelque 50 personnes étaient hébergées à l'abri des Perrerets. A l'époque, il s'agissait du 4^{ème} lieu d'hébergement ouvert sur La Côte, après Coppet, Begnins et Nyon. Un groupe de bénévoles s'était alors constitué, organisant des activités, visites et repas communautaires. Cette expérience s'était déroulée sans problème particulier.

Réception de la demande, droit de recours :

Le cas qui nous occupe cette année fait suite à un afflux de requérants de certains pays d'Afrique du Nord et d'Afrique centrale. C'est sur réquisition des autorités cantonales, communiquée téléphoniquement le 15 avril et reçue formellement le 18 avril, que M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba informait les autorités glandoises de l'occupation prochaine de l'abri PC par des requérants.

Le droit de recours est présent pour toutes les décisions de l'autorité, sauf cas particuliers. Néanmoins, il s'agit de l'utiliser lorsque le droit n'est pas respecté ou tout au moins lorsqu'il existe les conditions minimales à la reconnaissance par l'autorité de recours des arguments sur lequel il se base. Or, tel n'est pas le cas ici, puisque l'utilisation d'abris de protection civile est formellement autorisée par l'art. 28 LARA (loi cantonale sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers). De plus, la Ville de Gland, avec près de 12'000 habitants, se situe dans le groupe de localités vaudoises les moins touchées par l'accueil des requérants d'asile, alors que la loi précise que toute commune de plus de 2000 habitants doit pouvoir fournir des lieux d'hébergement et qu'une répartition géographique doit être respectée (Art.29 LARA). La municipalité a ainsi décidé de ne pas utiliser son droit de recours.

Des séances de travail ont réuni dès la réquisition de l'abri connue l'EVAM (Etablissement Vaudois pour l'Accueil des Migrants), la gendarmerie, les directions scolaires et les autorités et services communaux. Il s'agissait de faire le point sur la logistique (logement, approvisionnement, occupation des lieux, sécurité, gestion de la proximité scolaire, horaires d'ouverture de l'abri, activités éventuelles, participation des bénévoles). La communication à la population était dès le début de l'opération un point prioritaire des différents partenaires. Cependant, celle-ci doit permettre la diffusion de décisions claires et précises, d'engagements reconnus à tous les niveaux hiérarchiques. Ainsi, la rencontre de la population a été fixée, d'entente avec M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, le lundi 16 mai à 20h à Montoly.

Migrants accueillis à Gland :

Les requérants accueillis à Gland sont exclusivement des hommes seuls. Ce sont soit des « cas Dublin » (requérants d'asile en attente d'une décision d'un pays tiers où ils ont déjà déposé une demande d'asile, en vue de leur transfert) ou des personnes au bénéfice de l'aide d'urgence (non-entrée en matière NEM ou déboutées).

Mesures engagées :

Information à la population :

La population a été informée le 19 avril de l'arrivée des migrants. Une séance a été organisée le 16 mai à Montoly. Côté habitants, la pétition qui fait l'objet de ce rapport a réuni 1282 signatures et a été remise au conseil communal le 5 mai 2011. Un groupe d'habitants ont également envoyé un tout-ménage invitant la population à se rendre à Montoly le 16 mai pour y manifester sa désapprobation.

MM. Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, Pierre Imhof, directeur de l'EVAM, Olivier Botteron, Commandant de la gendarmerie vaudoise et Gérald Cretegnny, syndic, ont expliqué les raisons exigeant l'ouverture de l'abri, le cadre légal, les mesures mises en place. Il faut noter qu'une partie de la population présente a clairement manifesté son mécontentement. Les opposants ont également été invités à présenter leurs arguments.

Suite à cette séance, plusieurs personnes ont manifesté leur soutien à la position des autorités. Il en a été de même des députés et membres du conseil communal qui ont publié un appel au calme et à la raison, relayé par la presse.

Sécurité :

La gendarmerie engage les forces nécessaires à une surveillance policière renforcée. La situation et l'engagement policier font l'objet d'une réévaluation permanente.

A ce jour, les mesures mises en place s'avèrent suffisantes. L'EVAM maîtrise la gestion de l'abri, malgré la difficulté de faire cohabiter 50 personnes dans un lieu peu accueillant. Les migrants, pour la plupart, quittent Gland pendant la journée. Des recherches canines sont effectuées périodiquement par la gendarmerie, afin de dépister quelque trafic de stupéfiants. Le résultat est aujourd'hui négatif.

Groupe de suivi commune/EVAM :

Le Groupe de suivi comprend des représentants de la municipalité, des services communaux, de la gendarmerie, des écoles, des églises, du groupe « présence & Solidarité » et de l'EVAM. Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises et un rythme mensuel a été mis en place depuis l'été. Chacun peut solliciter la réunion de ce groupe à un intervalle plus court si nécessaire. Il permet d'adapter la stratégie des différents partenaires de l'accueil en fonction de la situation.

Groupe de contact population/EVAM :

A la suite de la séance d'information du 16 mai, un groupe composé de l'EVAM et des membres du comité des pétitionnaires et des habitants, entre autre du quartier des Perrerets, a été constitué afin d'être à l'écoute des riverains et des habitants. Ce groupe se nomme « groupe contact population ». Il se réunit en moyenne 1 x par mois. Les séances pourront être plus rapprochées en cas de besoin.

Horaires :

Les horaires de l'abri tiennent compte de l'entrée en classe des enfants. L'abri est fermé tous les jours de 10h30 à 18h00. Les requérants ont alors la possibilité de fréquenter le centre de jour de Nyon.

Alimentation :

Les migrants prennent un petit déjeuner à l'abri. Ils emportent ensuite un sachet contenant un pique-nique pour le repas de midi. Le repas du soir est servi à l'abri.

Groupe des bénévoles :

Ce groupe a mis sur pied plusieurs actions et animations ainsi qu'un repas communautaire. Actuellement plus de 35 personnes se sont manifestées et sont inscrites sur les listes tenues à jour par Henri Gilliand, coordinateur. Elles agissent sur plusieurs axes et proposent diverses activités.

Diverses activités :

Une rencontre sportive entre élus et une équipe de requérants des abris de Gland et de Nyon s'est déroulée le 2 juillet au centre sportif En Bord. L'esprit d'ouverture qui a prévalu tant lors de l'organisation de cette rencontre que lors du match et en fin de partie a été unanimement salué et très apprécié par les participants et en particulier par les requérants.

Les services de la Ville préparent pour cet automne des travaux d'intérêt public qui permettent aux requérants de retrouver un peu de dignité et les éloignent de la tentation du trafic, bien souvent la seule source de financement qu'ils identifient. Plusieurs communes du district ont également mis en places des mesures d'occupation et participent ainsi positivement à l'accueil des migrants.

Hébergement à moyen terme :

La municipalité s'est engagée à prospecter pour mettre en place un accueil dans un lieu plus adapté. Il s'agit de mettre à disposition de l'EVAM un terrain qui permette la construction de logements pour un accueil à plus long terme, dans des conditions d'intégration positives. Néanmoins, la municipalité reconnaît que les possibilités sont réduites et que diverses opérations foncières pourraient être nécessaires.

Conclusion

La situation d'hébergement actuelle n'est pas optimale. Toutefois, la municipalité met tout en œuvre pour que la cohabitation entre les habitants et les utilisateurs du complexe des Perrerets se passe au mieux.

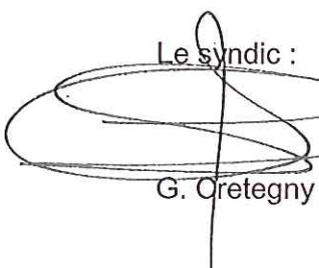
La municipalité privilégie la construction ou création de structures hors sol ou d'appartements mais dans cette attente fera tout son possible pour que la situation, aujourd'hui sous contrôle et pouvant être qualifiée de bonne, ne dégénère pas.

La municipalité s'est engagée à informer régulièrement le conseil communal sur la situation et, selon ses compétences, sur les éventuels problèmes et à garder une grande transparence sur ce dossier.

En outre, elle a transmis cette pétition au Conseil d'Etat et en a informé le bureau du Grand Conseil conformément aux vœux émis par le conseil communal.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

| | | |
|---|---|---|
| Le syndic : |  | Le secrétaire : |
|  G. Creteigny | |  D. Gaiani |